



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier

Question écrite n° 4952

Texte de la question

M Charles Miossec attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur l'absence de tarif postal particulier aux livres dans notre pays. Et, comme il en existe un pour les envois a l'etranger, il revient actuellement moins cher d'expedier un ouvrage hors de nos frontieres qu'entre deux villes francaises distantes de quelques kilometres. Face a cette situation paradoxale, il lui demande de prendre toutes les dispositions necessaires pour etablir un regime postal propre aux livres sur le territoire national, la voie postale constituant le principal moyen de diffusion pour la majorite des petits editeurs.

Texte de la réponse

Reponse. - La classification des categories d'objets de correspondance a ete modifiee par la reforme du 13 juillet 1969. Le systeme tarifaire francais actuel est fonde non sur la nature de l'envoi mais sur la qualite du service propose, ce qui amene a distinguer deux categories d'envois, d'une part, les lettres et les plis, et, d'autre part, les paquets. Mis a part les tarifs speciaux pour les depots en nombre et les envois sous forme de sacs de librairie a l'adresse d'un meme destinataire, il n'existe pas de tarif specifique pour les envois de livres, dans la mesure ou ce produit ne se distingue pas des autres paquets. En revanche, dans le regime international, la France applique un systeme prescrit par la convention postale universelle qui regit les echanges postaux internationaux. A ce titre, la poste francaise applique par tradition la reduction maximum de 50 p 100 pour favoriser la diffusion de la culture francaise a l'etranger. En ce qui concerne les autres pays d'Europe, les legislations nationales ne prevoient pas en general de tarification preferentielle pour l'envoi de livres. Seule la Republique federale d'Allemagne pratique une tarification specifique a des conditions neanmoins tres restrictives. Toutefois a terme, une unification pourrait intervenir au plan europeen en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Miossec Charles](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4952

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3084